Ramsay Santé
Clinique Ronsard

Passeport HDJ

Vous êtes actuellement pris en charge en hospitalisation de jour à la Clinique Ronsard, vous trouverez au sein de ce passeport HDJ toutes les informations utiles à votre séjour, complémentaires au livret d'accueil et autres documents qui vous ont également été remis.

Horaires d'ouverture et contact

Le centre de jour est ouvert de 9h00 à 16h30.

Il est joignable via l'accueil général de la clinique au 02 47 26 30 33.

Vos traitements

Si vous êtes amenés à devoir prendre des traitements médicamenteux au sein de l'HDJ vous devez en informer l'équipe soignante. Celle-ci doit être en possession d'une copie de vos ordonnances en vigueur. Les infirmiers devront s'assurer auprès de vous que vous avez bien pris vos traitements selon les modalités de vos prescriptions. Vos traitements doivent stockés de manière sécurisée dans votre casier avec un cadenas. En cas d'oubli du cadenas, sollicitez l'équipe soignante pour un cadenas de prêt.

En cas de modifications de vos ordonnances, merci d'en informer l'équipe soignante et d'apporter votre ordonnance.

Absences

Merci de bien vouloir prévenir l'établissement en cas d'absence au 02 47 26 30 33, si possible sur les horaires d'ouverture du centre de jour (de 9h00 à 16h30).

Développement Durable

Pensez à apporter votre tasse ou votre gourde réutilisable afin d'éviter le gaspillage de gobelets.

Bons de transport

Vos bons de transport sont à demander auprès du secrétariat médical de l'hospitalisation de jour.

Projet de soin/Chemin clinique individualisé – Ateliers

Un projet de soin personnalisé vous sera proposé en fonction de vos objectifs thérapeutiques.

Sécurisation de vos effets personnels

Pensez à apporter un cadenas pour sécuriser vos effets personnels dans votre casier. Votre sac doit être déposé dans ce casier, il ne doit pas être apporté en salle d'atelier. Merci de retirer ce cadenas à la fin de la journée.

Réserve du matériel

L'accès à la salle de réserve du matériel est réservé aux soignants et interdit aux patients.

Représentants des usagers

Des personnes membres d'associations de patients sont disponibles tout au long de votre prise en charge.

Les représentants des usagers veillent au respect de vos droits. Ils peuvent vous accompagner, vous informer et vous orienter dans vos démarches de soins.

Leurs coordonnées sont disponibles sur le tableau d'affichage de l'accueil ainsi que dans votre pochette d'admission.

Signalement d'un évènement indésirable

Vous constatez un évènement indésirable ? Signalez-le à l'équipe ou à la direction afin qu'elle puisse y apporter des actions d'amélioration.

Réclamation

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas satisfait(e) de votre prise en charge : Signalez-le à la direction de l'établissement qui vous apportera une réponse. L'établissement vous avisera également des possibilités qui vous sont offertes (médiateurs, commission des usagers…)

Personne à prévenir, personne de confiance

Des personnes de votre entourage (désignées par vous-même) peuvent vous accompagner tout au long de votre prise en charge.

La personne à prévenir.

Elle peut vous aider sur les aspects organisationnels ou administratifs.

La personne de confiance

Elle peut vous accompagner dans vos démarches, vous assister lors des entretiens médicaux et vous aider dans la prise de décisions.

Vous pouvez modifier la désignation de ces 2 personnes à tout moment durant votre séjour. Il est impératif d'en informer l'équipe soignante.

Directives anticipées

En tant qu'établissement de Santé, la Clinique Ronsard se doit d'informer les patients hospitalisés qu'ils ont le droit de rédiger des directives anticipées

Des directives anticipées, pour quoi faire ?

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » concernant sa fin de vie.

C'est une possibilité qui vous est donnée. Il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre si vous êtes en situation de fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.

La fin de vie peut arriver après un accident ou à l'issue d'une maladie grave. Dans ces circonstances, vous serez peut-être dans l'incapacité de vous exprimer. Si vous avez rédigé des directives anticipées, votre médecin et vos proches sauront quelles sont vos volontés, même si vous ne pouvez plus vous exprimer.

Bien sûr, envisager à l'avance cette situation est difficile, voire angoissant. Mais il est important d'y réfléchir.

Rédiger des directives anticipées n'est pas une obligation

Prise en charge de la douleur

L'équipe soignante est attentive à la prise en charge de vos douleurs. En cas de douleur physique, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'un soignant. Celui-ci évaluera votre douleur à l'aide d'une échelle allant de 1 à 10. En fonction de vos besoins, des solutions pourront vous être proposées au sein de l'établissement ou sur l'extérieur.

Identitovigilance

À votre entrée, vous êtes identifié(e) par votre nom (le cas échéant votre nom de naissance), votre prénom, votre date de naissance et votre sexe. Ces renseignements doivent être pris sur une pièce d'identité officielle portant votre photographie (carte d'identité, passeport, titre de séjour).

Des étiquettes portant ces informations sont alors créées. Elles identifient tous vos documents afin de sécuriser votre prise en charge.

À tout moment de votre séjour, le personnel doit pouvoir s'assurer de votre identité.

- → Ne vous étonnez pas que l'on vous demande, à plusieurs reprises, de vous identifier.
- → N'hésitez pas à décliner spontanément votre identité.

10 conseils pour un bon usage des médicaments

1. Je respecte la posologie et la prescription

2. A **chaque consultation**, **j'informe mon (mes) médecin(s) de tous les médicaments que je prends** et n'hésite pas à demander s'il existe des risques d'interactions.

3. Je ne **décide jamais moi-même d'interrompre, de suspendre ou d'espacer un traitement** en cours.

4. **Je signale à mon médecin tout événement** pouvant influencer l'efficacité ou la tolérance d'un traitement : hospitalisation, infection, choc émotionnel...

5. Si je soupçonne mon traitement d'être à l'origine **d'effets indésirables**, **j'avertis immédiatement mon médecin**.

6. **Je fais un bilan régulier**, au moins tous les ans, de mes traitements en cours, avec mon médecin traitant.

7. **Je conserve mes médicaments** dans leur **emballage d'origine**.

8. **En cas de substitution** par un générique, je fais clairement **préciser par le pharmacien** à quel médicament inscrit sur l'ordonnance il correspond ; **je le fais inscrire sur la boîte.**

9. Lorsque j'achète de moi-même un **médicament sans ordonnance**, je **demande conseil au pharmacien**.

10. Dans tous les cas, **je n'hésite pas à interroger les professionnels de santé** pour **répondre à mes questions.**

Ramsay Santé
Clinique Ronsard

Clinique Ronsard

3 rue Tony Lainé

37170 Chambray les tours

02 47 26 30 33

Email : ron.hdj@ramsaysante.fr

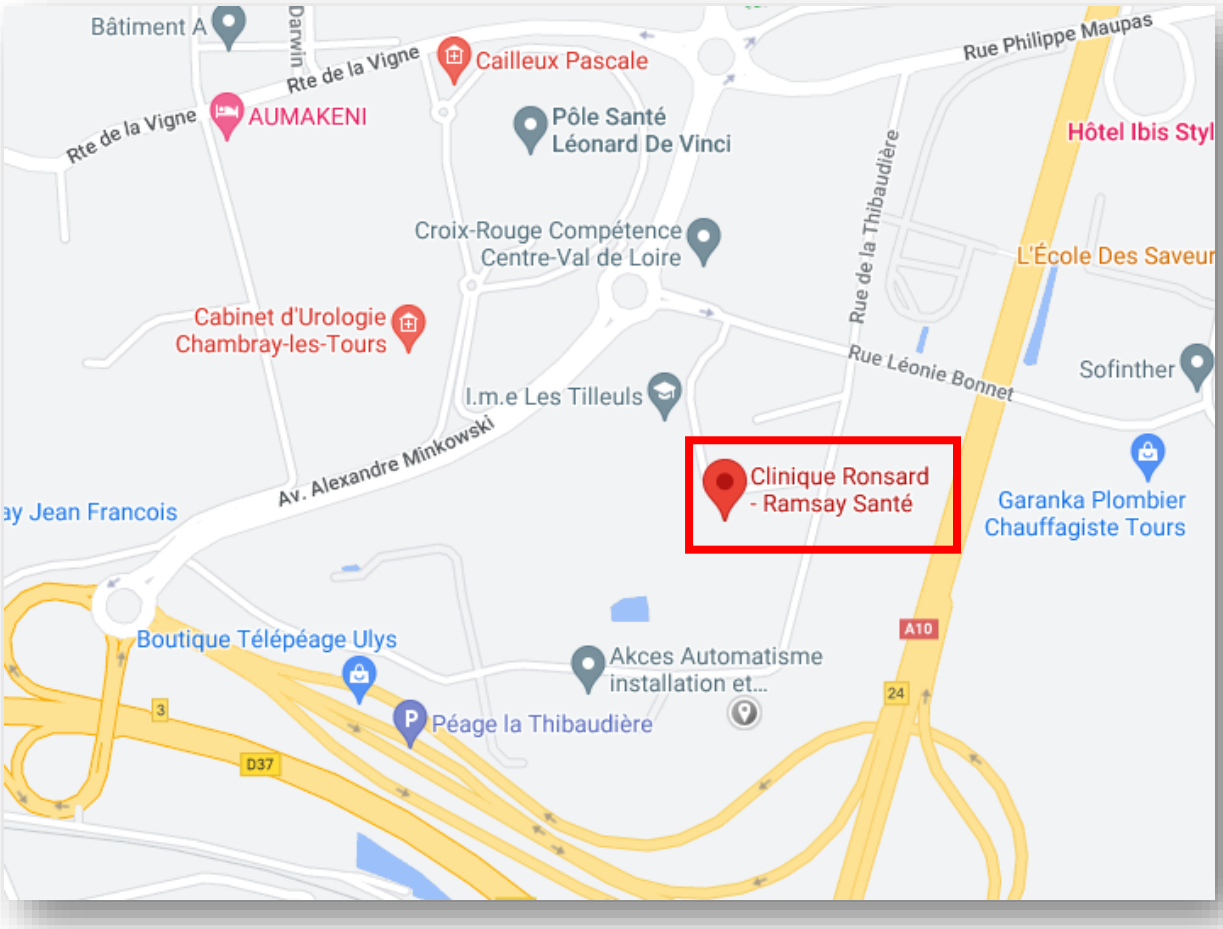

Horaires : du Lundi au Vendredi de 09h00 à 16h30